FAIRE UNE MISE EN CAUSE [alinéas 7(1)a) et (2)a)]

Option du défendeur

Le défendeur qui dépose une DÉFENSE et qui croit qu'une autre personne devrait payer tout ou partie d'une réclamaton contenue dans la DÉCLARATION peut faire une réclamation contre cette personne en remplissant un AVIS DE MISE EN CAUSE en vertu de la règle 7.

Si une conférence de règlement concernant l'affaire en question a déjà eu lieu, le défendeur doit demander à un juge l'autorisation de remplir un AVIS DE MISE EN CAUSE.

ÉTAPE 1

REMPLISSEZ l'AVIS DE MISE EN CAUSE selon la présente formule clairement, en caractères imprimés.



DÉPOSEZ l'AVIS DE MISE EN CAUSE en l'apportant ou en le postant au greffe de la Cour territoriale, accompagné du droit de dépôt requis. Le personnel vérifiera la formule et, si elle est conforme, l'acceptera aux fins de dépôt, y apposera le timbre du greffe et renverra les copies requises pour vos dossiers et pour signification au mis en cause.



ÉTAPE 3

SIGNIFIEZ À PERSONNE au mis en cause une copie de chacun des documents suivants :

- a. l'AVIS DE MISE EN CAUSE
- b. la DÉCLARATION
- c. la DÉFENSE
- d. l'AVIS DE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT,

le cas échéant

e. la DÉFENSE À UN AVIS DE MISE EN CAUSE (formule 9), en blanc.

Le but est d'assurer que le mis en cause sait qu'il est poursuivi et connait la nature de l'affaire.



ÉTAPE 4

DÉPOSEZ un AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION (formule 3) dans les 30 jours après avoir déposé l'AVIS DE MISE EN CAUSE.

ADRESSES:

Indiquez l'adresse du demandeur et ainsi que la vôtre, qui figurent sur la DÉCLARATION.

Indiquez l'adresse du mis en cause. Assurez-vous d'utiliser le nom complet.

ÉVÉNEMENTS

Il ne s'agit pas de décrire votre réclamation contre le mis en cause en détail mais plutôt d'en dire juste assez pour que le mis en cause et la Cour territoriale sachent en quoi elle consiste. Soyez bref.

MONTANT

Si votre réclamation contre le mis en cause comporte plusieurs éléments, indiquez chacun séparément, avec le montant correspondant.

Par exemple:

a.	Facture impayée - montant dû	Ş
b.	Intérêts au titre du contrat	\$

Le mis en cause pourrait accepter votre demande reconventionnelle en partie si vous en indiquez séparément les éléments.

Vous ne pouvez réclamer devant la Cour territoriale qu'un maximum de 35 000 \$, incluant le montant réclamé **ET** la valeur de tout bien ou service réclamé. Sont exclus les intérêts et les frais.

Réclamez-vous autre chose en plus d'une somme d'argent (par ex. recouvrement de biens)? Dans ce cas, indiquez de quoi il s'agit et la valeur en cause sans toutefois ajouter le montant en dollars pour cet élément du montant total réclamé.

AVIS DE MISE EN CAUSE

COUR TERRITORIALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

N° DE DOSSIER	
GREFFE	

	Nove			
À:	NOM		I	DEMANDEUR(S)
Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone du demandeur figurant sur la DÉCLARATION.	ADRESSE			
	CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ	TERRITOIRE/PROVINCE	CODE POSTAL	TÉLÉPHONE
DE:	NOM			DÉFENDEUR(S)
Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone du défendeur figurant sur la DÉCLARATION.	ADRESSE			•
	CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ	TERRITOIRE/PROVINCE	CODE POSTAL	TÉLÉPHONE
À:	NOM			MIS EN CAUSE
Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone de la personne ou de l'entreprise qui, selon le défendeur, devrait payer tout ou partie de la	ADRESSE			
réclamation contre le défendeur.	CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ	TERRITOIRE/PROVINCE	CODE POSTAL	TÉLÉPHONE
ÉVÉNEMENTS				
Décrivez ce qui donne lieu à la réclamation.	Cochez si la rubrique se poursuit si	ur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (for.	mule 45). Assurez-vous d'an	nexer la page en question.
		U	,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
NACNITANIT				
MONTANT Indiquez ce qui est	a. 			\$
réclamé du mis en cause. Si la réclamation	b.			\$
comporte plusieurs	C.			\$
éléments, indiquez chacun séparément, avec le	d.			\$
montant correspondant. Additionnez les montants			TOTAL	т
et inscrivez le montant total réclamé.			+ DROITS DE DÉPÔT	\$
		+ D	ROITS DE SIGNIFICAITON	\$
		= MO	NTANT TOTAL RÉCLAMÉ	\$

DÉLAI ACCORDÉ AU DÉFENDEUR POUR DÉPOSER UNE DÉFENSE À UN AVIS DE MISE EN CAUSE La DÉFENSE À UN AVIS DE MISE EN CAUSE doit être déposée dans un délai de 25 jours à compter de la signification du présent avis (30 jours si

l'AVIS DE MISE EN CAUSE est signifié à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest), sauf si le mis en cause règle la présente réclamation

directement avec la partie qui présente l'AVIS DE MISE EN CAUSE. Si le dans le délai imparti, une ordonnance judiciaire peut être rendue con réclamé, on plus des intérêts et autres frais		
réclamé, en plus des intérêts et autres frais. L'adresse de la Cour aux fins de dépôt des documents est la suivante :		
L'auresse de la Cour aux mis de dépot des documents est la suivante.		
	Signature pour le défendeur	Date